



Municipalité de Saint-René-de-Matane

RÉSUMÉ

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ANNÉE 2018

MAIRE

Rémunération :	8 593.20 \$
Allocation des dépenses :	<u>4 309.08 \$</u>
Total annuel :	12 902.28 \$

CONSEILLER(ÈRE)

Rémunération :	2 864.48 \$
Allocation des dépenses :	<u>1 432.92 \$</u>
Total annuel :	4 297.40 \$

Référence : Règlement 2018-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 2016-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus »

Saint-René-de-Matane,
ce, 9^e jour du mois d'avril 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

YB/js

Yvette Boulay, g.m.a.